

Co-Psy et DCIO: Info rapide N° 14 Mai 2016

Paradoxes et résistances !



Après l'adoption des référentiels, malgré les attermoissements mis en avant par certaines organisations syndicales, la finalisation du concours est en bonne voie.

Nous avons en effet examiné le 28 Avril, les projets d'arrêté et le programme du concours pour définir la forme et le contenu des épreuves ainsi que les coefficients.

La forme définitive de ces projets devrait être soumise aux organisations syndicales le 17 Mai.

Mais, dans le même temps, on ne peut que s'étonner du décalage avec d'autres textes et d'autres réflexions !

La circulaire de rentrée ne fait aucune place à la création du nouveau corps dont le décret devrait pourtant être publié pour la rentrée prochaine. On ne peut qu'en être surpris quand plusieurs objectifs fixés pour l'année à venir sont très liés à l'intervention des psychologues : réussite de chaque élève grâce à une orientation choisie et préparée, lutte contre les inégalités sociales et le décrochage, accompagnement des élèves à besoins éducatifs particuliers, développement d'une école bienveillante ... Pourtant on chercherait vainement une reconnaissance de l'apport des psychologues du 1er comme du 2d degré ! Bien pire, le seul endroit où les personnels sont mentionnés, c'est sous l'appellation de « conseillers d'orientation » au sujet d'APB !

Un brin de nostalgie de la part des rédacteurs pour une appellation antérieure à 1991, ou au contraire de fortes réticences, au sein même du MEN, à voir enfin le corps des CO-Psy et DCIO doté de missions claires, ancré dans l'EN et donc plus résistant aux manœuvres d'absorption du SPRO ?

On serait tenté de retenir la seconde hypothèse quand on constate que la mission d'information sur l'orientation du Sénat souhaite interroger les organisations syndicales et associatives le 4 mai prochain sur l'hypothèse d'une décentralisation des CIO, et d'un transfert des directeurs et des Copsy aux régions ! L'écho des fortes mobilisations de 2003 qui ont permis de s'opposer au transfert des non enseignants voulu par le gouvernement Raffarin, puis des actions de 2013 contre les mêmes objectifs, ne serait-il pas arrivé jusqu'aux oreilles des sénateurs ? La perspective de création d'un corps unique de psychologues ne convient pas à tous ceux qui auraient bien vu notre profession évoluer vers un rôle de « conseiller en orientation et en insertion professionnelle » ! **Ce n'est pas la position du SNES qui défend un ancrage fort dans la psychologie et les CIO, comme pôle de ressources pour le système éducatif**

2 Mai 2016

Sommaire

- *Paradoxes et résistances*
- *Corps unique : le calendrier*
- *Actions dans les académies*



Corps unique : Calendrier de mise en œuvre

Lors du GT 14 du 28 Avril, J.-P. Bellier a annoncé le calendrier probable pour l'adoption des textes sur la création du corps unique.

Le mois de Mai représente la limite pour que la communication sur l'organisation du concours puisse bien se faire, un an avant la tenue des épreuves d'admissibilité. L'économie générale de l'année de stagiarisation devrait être arrêtée. Les inscriptions au futur concours pourraient avoir lieu à partir de Février 2017, les épreuves d'admissibilité en Avril et les épreuves d'admission en Juin ou début Juillet.

Le décret statutaire serait publié à la rentrée 2016. Soit en Septembre-Octobre si les travaux du PPCR tardent trop, ce qui obligera à un décret complémentaire pour intégrer les mesures de revalorisation issues du PPCR en janvier 2017 ; soit en Octobre-Novembre 2016 si le PPCR est finalisé cet été. L'ensemble des dispositions lié à la revalorisation et aux carrières serait donc intégré d'emblée.

L'entrée des personnels dans le nouveau corps dépendra donc de la date de publication du décret complet (éléments statutaires contenus dans les fiches + partie revalorisation et carrières). La date d'effectivité du décret sera définie avec la DGRH en fonction de ces deux scénarios. Elle permettra l'intégration des collègues dans le nouveau corps. Mais ceci ne doit pas retarder la traduction des mesures de revalorisation prévues dans le PPCR dès Janvier 2017.

La FSU a demandé que des échanges avec la DGRH soient organisés au plus vite et que les engagements de calendrier soient bien tenus.

Plusieurs points restent à trancher:

-La FSU a demandé la fabrication de sujets « zéro » afin de vérifier que le contenu des sujets n'aboutissait pas à exiger des candidats, l'expertise qu'ils devront avoir acquise après la formation.

C'est dans ce sens que nous avons demandé l'allègement de certains contenus d'épreuves tout en veillant à ce que l'ensemble des dimensions de la spécialité soit bien présent.

-Le cadrage de la formation reste pour le moment des plus flous. La FSU exige une maquette nationale de formation précisant les volumes horaires et les contenus afin que ceux-ci soient identiques dans tous les centres.

-La certification pour chaque spécialité, si elle est bien actée dans les fiches, doit être précisée ainsi que les modalités de sa délivrance tant pour les stagiaires que pour les psychologues en poste qui voudraient bénéficier d'une passerelle d'un degré à l'autre.

-Le financement de la formation, qui ne saurait être prévu au rabais, doit faire l'objet de crédits délégués par le MEN puisqu'il s'agit d'une formation de fonctionnaires.

- **L'organisation de l'année de stage** : il semble admis que les stagiaires seront en surnombre sur leurs lieux de stage et non en responsabilité, ce qui est un progrès par rapport aux premiers projets du MEN. Toutefois, il reste à trancher qui, des ESPE ou des Centres de formation, assurera le suivi et la gestion de la formation des stagiaires. Comme pour les enseignants, le MEN a choisi les ESPE. La FSU demande que les stagiaires soient affectés dans les centres de formation, et que ces derniers assurent le suivi de l'année de formation. De même, les stages doivent pouvoir se dérouler près du lieu de domicile des candidats comme c'est le cas actuellement.

- Le SNES a également réclamé que les volumes de recrutement pour le prochain concours ne soient pas inférieurs à 250 pour chaque spécialité.

Pour une carte cible préservant tout le réseau des CIO !

Dans les académies nos collègues se mobilisent à l'occasion de la présentation de la carte cible pour alerter les enseignants, les parents, les élus sur les conséquences des fermetures pour les jeunes et les familles.

Ainsi, nos collègues de Nice, à la suite de l'annonce du CTA, ont organisé une assemblée générale qui a réuni près de la moitié des CO-Psy et DCIO de l'académie.

Ils ont décidé d'une semaine de retrait des établissements pour pouvoir alerter parents, enseignants, élus des conséquences des deux fermetures prévues. On se souvient que l'intervention des élus du SNES a conduit le secrétaire à vérifier auprès du Directeur de Cabinet que leurs arguments étaient les bons. La fermeture de la Seyne n'est donc pas pour le moment à l'ordre du jour, même s'il faut trouver un autre lieu d'hébergement. Alors que des solutions existent dans les communes voisines, le rectorat ne semble pas faire montre d'un engagement déterminé pour aboutir à une solution. De nouvelles actions vont donc être discutées avec les collègues.



En Dordogne, nos collègues ont appris l'arrêt brutal du financement du CIO de Périgueux et de ses deux antennes.

Une rencontre organisée avec le rectorat n'a abouti à aucune proposition sérieuse. En conséquence nos collègues ont pris la décision de se retirer des établissements et de ne plus participer à aucune réunion institutionnelle à partir du 2 mai.

Outre le peu d'empressement de nombreux rectorats à sauvegarder le plus possible de CIO, il est clair que c'est l'insuffisance de la carte cible qui éclate partout sur le territoire. On peut constater partout où des CIO ont fermé que les taux de fréquentation ne se reportent pas sur le CIO de « regroupement ». C'est donc bien au détriment des usagers et de la visibilité du réseau que ce font ces opérations de restructuration !

le MEN doit prendre l'engagement de programmer une reprise progressive de tous les CIO départementaux. Le service public d'orientation de l'EN doit être préservé en totalité !

Figures de l'Autre et construction du sujet:

Quelle place pour les psychologues et la psychologie

aujourd'hui?

Paris, 23 et 24 Juin 2016

Colloque des psychologues organisé par les syndicats de la FSU gratuit dans la limite des places disponibles



Inscriptions sur formation.syndicale@snes.edu ou <https://www.snes.edu/private/>

Autorisation d'absence jusqu'au 23 Mai 2016
12 rue Cabanis Paris 14^{ème} (métro Glacière)